TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

	And their time and and their	
No		
	Rappeler dans la réponse	
	la date et le numéro In het antwoord vermelden	
	nummer en dagtekening	
	months en adglekening.	
	Réponse au nº	0.000
	Antwoord op het nr	
du		19
van		

ANNEXE
Bijlage
—

OBJET : Voorwerp

Inscription au registre de la population.

Ruhengeri

Ruhengeri ,le 20 octobre 1953

No 2941 /POP.

Monsieur Neerinckx

Mines Bulera

Ruhenger 1

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la législation en la matière qui nous occupe sous rubrique, mescrit que toute personne qui réside dans un Territoire, est obligée de s'y faire inscrire au ngistre de la population endéans les huit jours de son arrivée dans ce territoire.

Je vous prie donc de vouloir bien vous mettre en règle en cette matière endéans les huit jours, ce délai passé votre non inscription sera relevée par procèsverbal judiciaire.

veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Comptable de Territoire, WINTGENS N.

hurenty